

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 12 (1874)  
**Heft:** 39

**Artikel:** [Nouvelles diverses]  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-182892>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

tracent dans les airs leurs lignes brisées et éblouissantes..... De rares et grosses gouttes de pluie frapent déjà le feuillage; c'est l'avant-garde; le vent se déchaîne et amène le gros de l'armée; tout ruiselle, suinte, dégoutte et jette la confusion dans cette foule semblable à une fourmilière sur laquelle on vient de poser le pied.

Tout ce que le fard avait velouté, tout ce que l'amidon avait rendu bouffant, tout ce que le fer chaud avait tuyauté, s'affaisse, retombe ou s'efface; les nœuds de rubans se remplissent d'eau comme des cœurs de choux; les chapeaux déversent leur trop-plein le long des papillottes; les coiffures en blonde blanche, coquillée de neige, retombent sur les tempes comme le feuillage d'un saule pleureur; les hauts-plissés baissent l'aile, les manches à petits crevés roses se collent sur des bras amaigris, le pouf qui relève la tunique est horriblement tourmenté; les volants perdent leur apprêt, et la jupe, simulant un parapluie aux trois-quarts fermé, s'applique disgracieusement sur la partie inférieure du corps, en dessinant des formes qui, pour la plupart, gagneraient à être dissimulées.

Les petites blanchisseuses se frottent les mains.

Les gens de la Barre et de nombreux étudiants aux fenêtres s'en donnent à cœur-joie à la vue de cette procession de beau sexe baissant la tête et dissimulant sa défection en se glissant furtivement le long des trottoirs.

Quel changement à vue, grand Dieu ! La pluie tombe à torrents, la toilette est détruite, la femme reste et l'illusion s'évanouit. C'est un véritable désastre.

Quand Legouvé, s'inspirant des grâces et des merites de la femme, écrivit ces beaux vers, ce n'était probablement pas à la suite d'une averse :

Lorsqu'un Dieu, du chaos où dormaient tous les mondes,  
Eut appelé les cieux, et la terre et les ondes,  
Eut élevé les monts, étendu les guérets,  
De leurs panaches verts ombragé les forêts,  
Et dans l'homme, enfanté par un plus grand miracle,  
Eut fait le spectateur de ce nouveau spectacle,  
Pour son dernier ouvrage il créa la Beauté.  
On sent qu'à ce chef-d'œuvre il doit s'être arrêté !  
Eh ! qu'aurait fait de mieux sa suprême puissance ?  
Ce front pur et céleste où rougit l'innocence,  
Cette bouche, cet œil, qui séduisent les cœurs,  
L'une par un sourire et l'autre par des pleurs;  
Ces cheveux se jouant en boucles ondoyantes,  
Ce sein voluptueux, ces formes attrayantes,  
Ce tissu transparent, dont un sang vif et pur  
Court nuancer l'albâtre en longs filets d'azur;  
Tout commande l'amour, etc., etc.

Oui, c'est vrai, mais, sapristi, pas après l'averse !



Nous avons publié plusieurs articles relatifs aux prix exorbitants qu'on fait payer, dans les hôtels et pensions des Alpes, aux étrangers qui visitent la Suisse; mais comme en toutes choses il est bon d'entendre toutes les opinions, nous nous empêsons de publier les lignes suivantes, empruntées à un journal français, *la Vie parisienne*. Nous le fa-

sons avec d'autant plus de plaisir qu'elles sont dues à la plume d'un touriste étranger, qui, paraît-il, n'est pas trop mécontent de la manière dont il a été traité chez nous :

« Dans le français parlé en Suisse, le mot auberge n'a pas la signification mesquine qu'il a chez nous. J'y ai toujours entendu traiter d'auberges les hôtels les plus luxueux des villages.

Ce que ne savent pas assez les voyageurs inexpérimentés, c'est que l'aubergiste suisse est souvent un homme de valeur par l'instruction et les manières. Dans d'autres pays que je ne nommerai point, l'hôtelier n'est qu'un domestique arrivé. En Suisse, où il n'y a point de professions serviles, c'est un monsieur.

Il ne dédaigne point de vous servir, cependant, et quoique souvent il soit magistrat ou qu'il ait un grade dans l'armée, lui, sa femme ou ses filles ne se ravalent en aucune façon parce qu'ils vous changent d'assiette à table, ou qu'ils donnent un coup de brosse à votre paletot. Aux yeux de ces gens polis, ce ne sont là que des services qui s'échangent, il est vrai, contre de l'argent, mais qu'on ne doit pas considérer comme humiliants.

J'ai toujours entendu dire et même crier : « Les auberges de Suisse sont très chères ! » Ceux qui profèrent cette bourde sont des gens qui, vivant toute l'année de croûtes de pain rassis, veulent pendant 15 jours se déguiser en millionnaires. Ce n'est point sensualité chez eux, mais vanité. Leur prétention est de s'abreuver pour quelques francs des vins les plus rares sur des cimes désolées où les plus modestes salades se refusent à pousser.

Il faudrait pourtant être de bon compte, et une fois rendu sur les sommets infertiles des Alpes, savoir payer même le pain comme une chose de luxe. Dans les parties du pays plus accessibles, les prix fléchissent; et, en somme, il n'en coûte pas plus cher de se promener en Suisse que de rester chez soi.

On est très mal couché, dit-on. Munissez-vous donc de fatigue, ce sera une très bonne précaution, et sans laquelle vous ne pourriez dormir dans des lits suisses qui sont étroits comme des cercueils et mous comme du fromage à la crème. Ces observations sévères, autant que justes, s'appliquent surtout au versant septentrional des Alpes, là où vivent des populations de sang germanique.

Je me suis souvent demandé pourquoi, chez tous les peuples de race allemande, on avait la manie de recouvrir le lit d'une serviette en guise de drap, d'un simple morceau de linge qui, ne pouvant « border », comme disent nos femmes de chambre, tombe à terre au premier mouvement du dormeur ?

Et c'est par des considérations tirées de la science ethnologique que je me suis répondu :

Les hommes de race latine, peu avares de mouvements même en dormant, ne peuvent se coucher que sous un drap fortement maintenu sur trois de ses côtés, et formant une sorte de gaine avec le drap inférieur.

Les hommes de race allemande, plus paisibles (quoique nullement pacifiques, ne confondez pas !), dorment dans une position prise une fois pour toutes et ne font pas comme nous huit lieues sur place, tout en rêvant. Il leur suffit alors de se couvrir d'une simple serviette. »

Lausanne, le 22 septembre 1874.

Monsieur le rédacteur,

Permettez-moi une petite observation à ce que vous avez dit du vase de 31,000 pots qui se trouve dans la grande cave de Berne. Ce vase n'est pas le plus grand de la Suisse; celui qui a cet honneur se voit dans la cave de la propriété Régnier, près de St-Blaise, au canton de Neuchâtel; il contient 60,000 bouteilles de Neuchâtel, équivalant à 60,000 litres.

Ce colosse vient du couvent de St-Ursanne, où les moines le remplissaient dans le temps par les dons en nature des habitants de la contrée. Ses douves ont cinq pouces d'épaisseur et ont été toutes fendues à la hache. Lorsqu'on l'a amené chez son propriétaire actuel, quatre douves suffisaient à la charge d'un char à un cheval. Il n'a pas été rempli depuis 1847; peut-être l'abondante récolte de cette année y suffira-t-elle.

J'ai eu le plaisir de réparer, il y a quelques années, le Bacchus en bois sculpté qui se trouve à Califourchon sur son énorme robinet.

Agreez, Monsieur, mes amicales salutations. S.

Nous lisons dans *La Scène*, de Genève, les réflexions suivantes sur le *Jeûne fédéral*:

« Ce n'est pas sans une pénible impression que nous voyons chaque année les autorités civiles, fédérales ou cantonales, ordonner des fêtes religieuses. C'est une anomalie qui fait opposition à l'article 49 de la nouvelle Constitution fédérale, qui porte :

*Nul ne peut être contraint d'accomplir un acte religieux ni encourir des peines de quelque nature qu'elles soient pour cause d'opinion religieuse.*

Or, si cette loi reconnaît toutes les religions et qu'elle ait été faite dans le but que toutes aient les mêmes libertés et qu'aucune ne s'impose, ceux qui ont pour mission de la faire observer n'ont pas le droit d'exiger une fête générale religieuse; ils n'ont pas le droit de faire fermer les établissements publics tels que cafés et théâtres.

Nous ne sommes pas antipathiques à la fête religieuse, nous la comprenons. Mais ce que nous voulons, c'est qu'elle se fasse de l'autorité privée des Conseils de paroisse, et sans l'attache des autorités civiles, qui ne doivent pas plus s'immiscer dans les affaires de l'Eglise que dans celles du premier épicer venu.

Que dirait-on si le Département de police venait dire à cet épicer : A l'occasion du Jeûne fédéral et pour remercier l'auteur de toutes choses, vous vendrez ce jour-là votre cassonnade 45 centimes la livre

au lieu de 50? C'est cependant ce qu'il fait pour les cabaretiers et les impressari en leur empêchant de travailler.

A ce propos, il nous revient en mémoire un Mandement de Jeûne fédéral. C'était en l'année néfaste où le choléra sévissait assez rigoureusement dans la Suisse orientale. On y lisait entre autres ce passage : « Tandis qu'à Zurich le choléra fait de nombreuses victimes, Genève est épargnée du fléau; nous devons voir dans ce fait la main de la Providence et sa visible protection, etc., » le reste à l'avenant....

C'était bien fait pour les Zurichois, fallait pas qu'ils y aillent, ils ont été punis!... Le dieu de la localité, comme le comprenaient nos édiles à cette époque, avait parlé!... »

#### Mon cousin.

Quatre-vingt mille francs! Je n'y comprenais rien; sans doute le commis avait mis un ou deux zéros de trop. Ma position devenait difficile. J'étais accablé de félicitations, surtout quand on me vit habillé de noir de la tête aux pieds. Le journal de la ville s'était cru obligé de donner une biographie de mon cousin Jacques; on me demandait de nouveaux détails. J'étais assiégié de questions indiscrettes : de quelle manière monterais-je ma maison? que ferais-je pour les établissements publics? Des dames bienfaisantes m'écrivaient pour me recommander les institutions qui étaient sous leur surveillance. On me ruinait en ports de lettres; car au milieu de ma richesse, sois réelle, soit supposée, je n'avais point d'argent. Heureusement que, du moment que l'on me crut riche, personne ne voulut plus recevoir un sou de moi, et que les marchands briguaient l'honneur de me faire crédit.

Par tous ces motifs, je me décidai à partir pour Paris. A peine arrivé, je me fis conduire chez mon banquier, où je fus reçu en héritier. « Je regrette, me dit M. Bergeret, que vous vous soyez défié des espagnols, car ils ont encore haussé; n'importe, il vous en reste.

— Auriez-vous la bonté, monsieur, de me dire précisément quelle somme me vaudraient tous ces fonds que vous avez bien voulu m'acheter.

— Le calcul est facile : 10,000 piastres de rente à 70, la piastre à 5 fr. 35 c., la somme déjà payée est de.... Si vous vendez aujourd'hui, c'est deux cents ou deux cent dix à deux cent vingt mille francs.

— En êtes-vous bien sûr?

— Autant qu'on peut l'être à quelques centaines de francs près. »

Je ne voulus pas cependant avoir l'air trop novice.

« C'est fort bien, dis-je. Vous m'aviez aussi parlé d'une banque?

— Oui, l'établissement de cette banque a rencontré des difficultés, mais l'affaire n'en est pas moins bonne; on est à la veille de tout terminer; les promesses d'actions sont fort en hausse.

— Pourrait-on vendre aussi ces promesses?

— Vous en avez cinquante, à quatre cent cinquante florins de bénéfice, c'est près de soixante mille francs.

— Qu'importe je n'aie rien payé?

— Sans doute.

— C'est singulier; mais puisque vous le dites..... J'aime-rais faire de tout cela un placement solide. Auriez-vous la bonté de m'en indiquer un?

— Et nos cinq pour cent, monsieur, nos cinq pour cent; je ne connais rien de plus solide; au taux actuel on a encore le six. Je comprends que toutes ces petites affaires vous fatiguent; vous aurez bientôt de si grands intérêts à traiter.

— En mettant tout ce que j'ai ici dans les cinq pour cent, j'aurais une rente de...?